

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024 A 19H30

Le 2 décembre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 26 novembre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir Nathalie VASSEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 32
représentés : 7
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclaré la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024

Délibération n° 24-123

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Finances

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1^{er},

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération n°24-34 en date du 3 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

VU la délibération n°24-80 en date du 3 juillet 2024 approuvant la Décision Modificative 1 de 2024

CONSIDERANT qu'il convient de réajuster certains comptes budgétaires,

CONSIDERANT l'avis de la commission budgétaire qui s'est tenue le 25 novembre 2024.

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n°2 de la Commune pour l'exercice 2024, laquelle est arrêtée ainsi qu'il suit :

✓ Section de Fonctionnement	986 048,00 €
✓ Section d'Investissement	595 480,00 €

VOTE

Pour : 32

Contre :

Abstention : 7 (Mme Rolly, M. Chollet, Mme Schlatter, MM Besse, Tum, Zlowodzki, Mme Le Foll)

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITIA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

MAIRIE STE GENEVIEVE DES BOIS-BUDGET PRINCIPAL STE GENEVIEVE DES BOIS -DM 2-2024

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
Décision modificative 2024 n°2 - BUDGET PRINCIPAL STE GENEVIEVE DES BOIS	
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 39
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de membres représentés : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour 32
 Contre : 7
 Abstentions 7

Date de convocation : 26 novembre 2024

Présenté par le Maire,
 A Sainte Geneviève des Bois, le 2 décembre 2024

Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire,
 A Sainte Geneviève des Bois, le 2 décembre 2024

Les membres du Conseil Municipal,

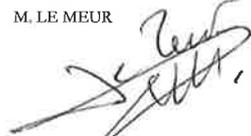


M. PETIT

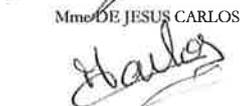
Mme BOUCHON



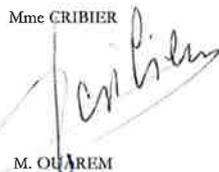
M. LE MEUR



Mme DE JESUS CARLOS



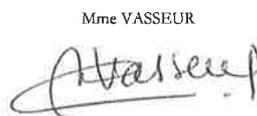
Mme CRIBIER



M. OUAREM



Mme MOLINARI



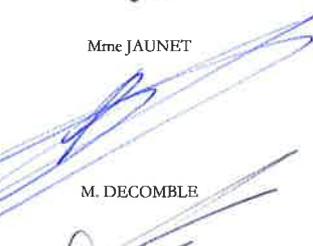
Mme VASSEUR



M. ROGER



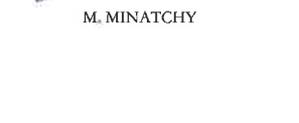
Mme AUJASSIET



M. LUNDA



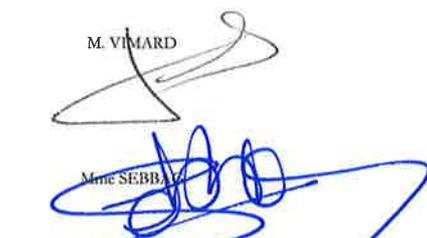
Mme JAUNET



M. DECOMBLE



M. MINATCHY



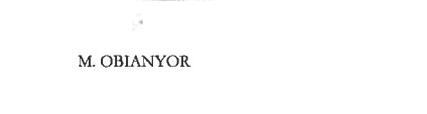
M. VIMARD



Mme SEBBAN



M. ZAOU



Mme GARCIA



Mme MICOUD



M. OBIANYOR



M. BOULANGER

Mme FERROUDJI



M. MARTINS



Mme MORENO



Mme QADHI



M. BESSE



M. FUM



M. CHAUVEAU



Mme QUÉSNEL



M. PANTER



M. SIMON



Mme LÉFOLL



Mme ROLLY



Mme BARTOLI



Mme AREL



Mme BUSSON



M. ZLOWODZKI



Mme SCHLATTER



M. CHOLLET

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 10 décembre 2024
et de la publication le 10 décembre 2024

A Sainte Geneviève des Bois, le

